

Soutien aux recherches archéologiques

DRAC

Présentation du dispositif

- Dans le cadre d'une politique de recherche et de valorisation archéologique, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont mis en place ce dispositif de soutien.
- La DRAC peut subventionner des opérations programmées telles que :
 - des fouilles,
 - des prospections thématiques,
 - des projets collectifs de recherche,
 - des sondages,
 - des prospections-inventaires.
- La DRAC subventionne également les actions de valorisation scientifique : les colloques et les publications.

Montant de l'aide

- Le montant de la subvention est établi selon la nature du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation.

Organisme

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.culture.gouv.fr/...